



Commission de consolidation de la paix

Distr. générale
21 mai 2007
Français
Original : anglais

Première session

Configuration pour le Burundi

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 13 octobre 2006, à 15 heures

Président : M. Løvald (Norvège)

Sommaire

Consolidation de la paix au Burundi (*suite*)

Note : Le présent document a déjà été publié le 13 décembre 2006 sous la cote PBC/2/BUR/SR.2; voir PBC/1/INF/2.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications aux comptes rendus de la présente séance et d'autres séances de la Commission seront publiées sous forme de rectificatif.

07-34526 (F)



La séance est ouverte à 15 h 15.

Consolidation de la paix au Burundi (suite)

Action nationale et appui international

1. **M^{me} Batumubwira** (Burundi) dit que le Gouvernement de son pays poursuit une politique d'inclusion à laquelle sont associés tous les groupes ethniques, partis et religions et les deux sexes. Le parti au pouvoir et les partis d'opposition sont en train d'apprendre quel doit être leur rôle dans une démocratie. Il importe aussi que la société civile et les médias soient conscients de leur place dans le processus de développement du pays. La presse est libre; aucune station de radio n'a été fermée et aucune mesure de ce type n'est envisagée. Toutefois, les médias doivent assumer leurs responsabilités dans la consolidation de la paix. Le Burundi est engagé dans une entreprise commune qui exige la coopération de toutes les parties et une concertation entre tous les partenaires, nationaux et internationaux.

2. Le Gouvernement fait d'énormes efforts pour réduire le nombre d'armes en circulation. Il y a quelques semaines, une communauté tout entière a volontairement remis ses armes, annonçant qu'elle allait se transformer en une organisation de développement. Il y a encore beaucoup à faire et les autorités vont lancer une campagne de désarmement. De nombreux membres de la délégation de l'oratrice, y compris l'oratrice elle-même, ont été victimes de violations des droits de l'homme par le passé. Le Gouvernement fait tout son possible pour éviter de tels abus, mais ils n'ont pas totalement disparu. Toutefois, il a la volonté politique de créer les instruments nécessaires pour y mettre un terme.

3. Le nouveau Gouvernement a beaucoup fait pour éliminer l'inégalité des sexes. Néanmoins, une partie des femmes – en particulier dans les zones rurales – ne sont pas encore totalement autonomes. Les autorités sont en train d'instituer des quotas pour accroître la participation de femmes, qui sont nommées à des postes de responsabilité, non seulement en raison de leur sexe mais aussi parce qu'elles ont démontré leurs aptitudes, durant les 12 ans de crise, dans la société civile, dans la presse, dans le mouvement politique et même dans la guérilla. Après l'indépendance, les femmes ont gagné le droit d'occuper des postes importants dans les administrations nationales et provinciales et au niveau des communes, et elles

souhaitent continuer. Par ailleurs, les autorités ont rédigé une loi établira l'égalité des sexes en matière de succession.

4. **M. Satti** (Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour le Burundi) dit que la stratégie de consolidation de la paix du Gouvernement a été intégrée dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et demande à la Commission de plaider pour un financement plus efficace de la mise en œuvre du DSRP. Les grandes priorités du Burundi sont la gouvernance démocratique, la réforme de la sécurité, la justice et le redressement économique.

5. L'Organisation des Nations Unies participera volontiers à toute réunion de suivi organisée par le Gouvernement avec les parties prenantes nationales et internationales et continuera de collaborer avec tous les partenaires pour aider la Commission à cerner les priorités puis à exécuter le plan d'action. Elle entend poursuivre ses consultations avec le Gouvernement pour présenter des propositions concrètes à la Commission de consolidation de la paix.

6. **Le Président** demande si, compte tenu du prochain rapport sur la cohérence à l'échelle du système, la coordination est suffisante pour aider le Gouvernement sur le terrain.

7. **M. Satti** (Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour le Burundi) dit qu'un forum sur le Burundi se réunit périodiquement pour des échanges d'informations et une réflexion concernant les moyens d'améliorer l'appui de la communauté internationale aux priorités du Gouvernement. Cette information peut être communiquée à la Commission. Par ailleurs, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aide l'organe national de coordination.

8. **M. Valenzuela** (Commission européenne) dit que le processus de consolidation de la paix au Burundi est encore jeune, ce qui signifie qu'il y a de nombreuses questions en suspens et des problèmes difficiles à résoudre. La Commission peut apporter sa contribution à ce processus au Burundi en aidant à mobiliser un appui politique, en définissant une stratégie de consolidation de la paix et en développant les instruments existants, comme le DSRP, ainsi qu'en aidant les autorités à tenir le cap. Elle peut aussi chercher à élargir l'éventail des donateurs, question qui a été abordée à la précédente séance par le représentant de la Banque mondiale, et aider à définir des priorités

dans les domaines de la gouvernance, de l'état de droit et du développement socioéconomique.

9. Il faut aussi tenir compte de la dimension régionale, y compris la Conférence sur la région des Grands Lacs et les efforts sous-régionaux. Le chômage des jeunes, l'accès aux ressources et la protection de l'environnement sont des problèmes intersectoriels qui concernent de nombreux autres domaines. L'investissement dans les institutions peut avoir un effet multiplicateur. L'engagement des donateurs dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration doit aussi être une priorité.

10. **M^{me} Mungwa** (Union africaine) félicite le Burundi de son engagement et la Commission de la manière dont elle conduit le débat. L'Organisation de l'unité africaine, puis l'Union africaine, ont participé activement au processus de paix au Burundi.

11. Les priorités mentionnées par la délégation du Burundi sont conformes à celles définies par l'Union africaine dans son cadre de politique du développement. L'oratrice appelle la Commission à rassembler les donateurs autour de thèmes essentiels pour les pays qui sortent d'un conflit. L'une des grandes priorités est le versement des salaires et des retraites, faute de quoi l'instabilité économique et politique risque de compromettre le processus de consolidation de la paix. Lorsque la Commission aura déterminé les principales priorités, l'Union africaine les appuiera.

12. Par ailleurs, l'Union africaine travaille à une politique régionale et continentale dans le cadre de son mécanisme de prêts assortis de conditions de faveur. Elle est en train de créer un comité permanent qui coordonnera toutes les activités de consolidation de la paix et collaborera étroitement avec la Commission. Il faut créer des liens étroits entre les aides régionales, continentales et internationales. L'Union africaine a récemment établi son propre cadre et demandera aux partenaires de l'aider pour la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits.

13. **M. Nsengimana** (Rwanda) dit que, en tant que voisin du Burundi, le Rwanda souhaite la consolidation de la paix et le développement économique dans ce pays. À l'évidence, la reconnaissance et l'appui des pays voisins seront bénéfiques pour le Burundi. La situation régionale est propice à la paix, grâce aux accords conclus avec l'Ouganda, la République démocratique du Congo et l'ensemble des pays de la

région des Grands Lacs, qui coopèrent pour renforcer la paix au Burundi. D'autres interventions pourraient profiter de cet environnement favorable pour consolider les acquis.

14. Le Rwanda sort lui aussi d'un génocide, ce qui a contraint son gouvernement à concilier des priorités contradictoires. Les problèmes que connaît le Burundi sont normaux après un conflit. Le plus important est que le Gouvernement fasse preuve de volonté politique en ce qui concerne l'unité nationale, qui exige des ressources considérable pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'ensemble du pays afin de prévenir une nouvelle flambée de violence. Il est donc urgent de mobiliser l'aide des partenaires internationaux qui sont en mesure de fournir des fonds.

15. **M. Awad** (Égypte) dit que les travaux de la Commission doivent se fonder sur les priorités définies par le Gouvernement. Il est encourageant de constater que la position du Burundi est en phase avec celles du Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour le Burundi, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement.

16. Il convient que la Commission se concentre sur la mobilisation des ressources dont le Burundi a besoin pour mener à bien les tâches prioritaires nombreuses et complexes qu'il s'est données. Il faut exécuter des projets à effets rapides et le Burundi devra définir quels sont ceux à financer en priorité.

17. Le Gouvernement égyptien a déjà présenté des projets précis au Gouvernement burundais. La grande priorité, définie dans les plans d'action du Burundi et de l'ONU, est la réforme du secteur de la sécurité et la formation de la police nationale, que les donateurs ne se sont pas encore engagés à financer. Le Burundi a aussi besoin d'une aide pour créer un centre de formation pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Il a en outre été proposé de créer des dispensaires pour fournir des soins de santé abordables ou gratuits. Il faut verser les salaires des fonctionnaires importants, tels que les policiers et les soldats, pour limiter le risque de rébellion armée.

18. **M. García González** (El Salvador) se félicite du fait que les efforts du Gouvernement et de la société civile sont appuyés par la communauté internationale. Il est convaincu que la Commission jouera un rôle actif pour aider le pays à atteindre ses objectifs en matière de consolidation de la paix.

19. Comme El Salvador l'a appris par l'expérience, la réconciliation nationale est la clef du processus de consolidation de la paix, car elle agit sur le cœur et le tissu social d'un pays. Il est essentiel d'encourager le dialogue entre les partis politiques, la société civile, les églises, les universités et le Parlement, qui est une institution particulièrement utile. Il faut trouver le bon équilibre entre les efforts nationaux de réconciliation et les efforts concernant la sécurité, la consolidation de la paix et le développement. Dans une situation d'après conflit, la cohabitation pacifique des citoyens, fondée sur la tolérance, la démocratie, la liberté et une culture de la paix, est indispensable.

20. Il importe de régler les questions foncières, qui pourraient être une cause de conflit et compromettre le processus de consolidation de la paix. Il est en outre très important de se concentrer sur la réinsertion des anciens combattants dans la vie civile et économique et d'assurer une participation active des femmes aux processus de consolidation de la paix et de reconstruction.

21. **M. Malhotra** (Inde) dit que l'Inde appuie sans réserve les plans, politiques et programmes nationaux évoqués par le Gouvernement. Pour garantir rapidement la paix, il est essentiel de se concentrer sur les activités qui peuvent apporter des bienfaits immédiats à la population, telles que la santé et l'éducation, un appui technique à la Commission nationale de la terre et de la propriété, le redressement de l'agriculture et le programme de démobilisation, de désarmement et de réintégration, notamment en ce qui concerne l'intégration des anciens combattants dans la vie socioéconomique du pays.

22. L'Inde explorera la possibilité d'apporter une aide ciblée dans les domaines de la santé, en fournissant des antirétroviraux efficaces et abordables, de l'éducation, en fournissant du matériel pédagogique, et de l'agriculture, dont la population est très dépendante, au moyen de programmes de diffusion de technologie et de vulgarisation et en cherchant à diversifier l'exportation de produits agricoles. Elle entend aussi aider les membres les plus vulnérables de la société au moyen de programmes gérés par des organisations de la société civile qui s'occupent des enfants des rues et des enfants victimes de la guerre et de la violence. Il convient de soumettre les projets concernant la gouvernance au Fonds des Nations Unies pour la démocratie, car le Burundi a besoin de ressources financières.

23. Il convient que la Commission appuie les plans et projets du Burundi conçus pour avoir des effets rapides et visibles sur la situation socioéconomique de la population.

24. **M. Christian** (Ghana) dit que le DSRP traite comme il convient du problème de la pauvreté au Burundi.

25. Il est essentiel d'améliorer la gouvernance et la sécurité pour consolider la paix et la stabilité au Burundi et éviter une nouvelle flambée de violence. Il faut absolument poursuivre le processus de démobilisation, de désarmement et de réintégration pour aider les anciens combattants. La délégation de l'orateur est préoccupée par le fait que peu de personnes ont jusqu'à présent bénéficié des projets de formation, d'apprentissage et de création de microentreprises en vue d'une réintégration durable. Faute d'un gros effort de formation et de réinsertion des jeunes, le chômage et le manque d'instruction élémentaire peuvent être une cause de troubles sociaux et d'instabilité politique. Il faut donc appuyer les programmes pertinents pour éviter l'instabilité observée en Sierra Leone et dans d'autres pays qui sortent d'un conflit.

26. La transformation de l'armée et de la police en institutions légitimes et efficaces capables de maintenir l'ordre public est essentielle pour prévenir le retour de la violence.

27. La délégation de l'orateur appuie ce qu'a dit le représentant de la République-Unie de Tanzanie lors de la précédente séance et exhorte les donateurs à mobiliser des ressources pour la Commission nationale de la terre et de la propriété afin qu'elle puisse mener une réforme agraire et mettre en œuvre la stratégie de gestion des terres, de manière à régler les différends fonciers et à assurer la disponibilité des terres nécessaires pour le développement.

28. **M^{me} Hulan** (Canada) dit que le Canada est particulièrement préoccupé par le risque d'effet de domino lié à la fragilité de la coalition politique qui gouverne le Burundi; il est essentiel que la communauté internationale aide à la renforcer.

29. La délégation de l'oratrice appuie sans réserve les déclarations des représentants de la République-Unie de Tanzanie et de l'Union européenne au sujet de la justice transitoire et de la réconciliation.

30. Il convient que la Commission milite en faveur de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, car il est bien connu que la situation de la femme a une incidence sur les quatre piliers de la consolidation de la paix. Les femmes jouent un rôle important dans l'Accord de paix d'Arusha et des réseaux de femmes ont participé à tous les aspects de sa mise en œuvre jusqu'à présent. Il faut associer les femmes, en tant que partenaires majeurs, aux décisions concernant les prochaines étapes des efforts de paix au Burundi et faire en sorte que leurs intérêts spécifiques soient représentés dans le processus de consolidation de la paix. À ce titre, la justice transitionnelle, dans des domaines tels que la violence à l'égard des femmes, les réparations, le redressement de l'économie et les droits fonciers, est essentielle.

31. Il était important en particulier d'intégrer la question de l'égalité des sexes dans la conception et la mise en œuvre de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité et notamment dans les efforts visant à réduire la prolifération d'armes légères pour éviter que les femmes soient exposées à des violences sexuelles.

32. L'oratrice aimerait avoir un débat plus approfondi et global sur la situation de la femme lors de la prochaine réunion que la Commission consacra au Burundi et espère pouvoir disposer pour cela de documents de travail pertinents établis par les spécialistes de la question dont disposent le système des Nations Unies et le Burundi.

33. **M^{me} Steele** (États-Unis d'Amérique) dit qu'il y a manifestement un large consensus au sujet des priorités à adopter pour le Burundi. Elle espère qu'on saura exploiter les technologies disponibles pour avoir des échanges de vues fréquents et approfondis dans le but d'y répondre.

34. **M^{me} Asmady** (Indonésie) se félicite des progrès du processus de paix au Burundi et du fait que le Gouvernement commence à reconnaître la nécessité d'associer tous les partis politiques au travail de relèvement et de consolidation.

35. Le Gouvernement doit poursuivre ses efforts pour établir la confiance entre les factions, car la situation reste instable et des actes apparemment anodins d'un des groupes en présence pourraient être mal interprétés par d'autres et avoir des conséquences catastrophiques. Il importe en particulier de réintégrer les anciens combattants dans le tissu social. Toutes les factions et

tous les partis politiques devront être très prudents et chercher à mieux se comprendre.

36. Les élections de 2005 et l'Accord de paix d'Arusha sont des événements encourageants, qui devraient contribuer à renforcer l'intégration des différents groupes de la société et à stabiliser le pays. Il convient que les priorités du Gouvernement, qui doivent tenir compte des séquelles du conflit, orientent l'aide fournie par les entités internationales compétentes pour le relèvement et la reconstruction et que ces entités coordonnent leurs interventions avec le Gouvernement.

37. L'oratrice se félicite de l'achèvement de la Stratégie de réduction de la pauvreté et espère qu'elle sera approuvée et mise en œuvre dans les meilleurs délais de manière à faciliter le décaissement des fonds dont le Burundi a grand besoin. La coordination avec les acteurs qui opèrent dans le pays est essentielle. Il convient que la Commission définisse des lignes directrices efficaces pour optimiser l'aide fournie par les entités internationales.

38. **M^{me} Mladineo** (Croatie) dit que les priorités définies pour le Burundi constituent un cadre pour l'action future. La volonté du Gouvernement et du peuple de stabiliser le pays est un point de départ important.

39. L'oratrice souligne l'importance de la réforme du secteur de la sécurité, c'est-à-dire de la démobilisation, du recyclage et de l'insertion des anciens combattants dans la vie économique, et de la collecte des armes. Le retour des réfugiés et la réconciliation sont liés au règlement des différends fonciers et le processus sera coûteux et difficile. Les ONG peuvent être d'une grande aide pour les efforts de réconciliation. Il convient d'améliorer la gouvernance et de renforcer la justice transitionnelle. La communauté internationale doit se concentrer sur la santé et l'éducation au Burundi pour consolider la stabilité à court terme et, surtout, à long terme. La Croatie est disposée à faire profiter le pays de son expérience en matière de démilitarisation, de retour des réfugiés et de réconciliation dans tous les cadres pertinents.

40. **M. Abdul Azeez** (Sri Lanka) dit qu'un appui est indispensable dans les domaines considérés comme prioritaires par le Burundi : création de capacités institutionnelles, réconciliation nationale, promotion du développement et relèvement de l'économie, amélioration de la gouvernance et réforme du secteur

de la sécurité. Ces efforts doivent être pilotés par le pays lui-même, avec la communauté internationale. Il convient de répartir l'aide également entre la consolidation de la paix, la réconciliation nationale et la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté. L'orateur se félicite de l'approche adoptée par les parties prenantes nationales en ce qui concerne la consolidation de la paix et souligne la nécessité d'un appui continu de la communauté des donateurs, de la société civile et des autres parties prenantes pour assurer le succès de la transition du pays vers la stabilité et le progrès.

41. **M. Femie** (Royaume-Uni) demande de quel type d'appui le Burundi a besoin pour renforcer la concertation au cours des mois à venir. En ce qui concerne le calendrier des priorités, il souhaite en savoir plus sur la manière dont il convient de répartir le travail entre la communauté internationale, qui aide le Burundi sur le terrain, et la Commission de consolidation de la paix, qui aide le Gouvernement à définir les priorités. Il souhaite savoir ce que pense la Banque mondiale de ce que le Gouvernement devrait faire pour accroître la confiance des donateurs en ce qui concerne sa capacité de fournir un appui budgétaire.

42. **M^{me} Batumubwira** (Burundi) dit qu'il existe déjà de nombreuses structures de concertation au niveau national, telles que le Parlement, les ONG, les Églises, la presse et les communautés locales. Il importe que les diverses entités comprennent mieux le rôle de chacun de ces secteurs. Les partis politiques ont besoin de formation, que certaines organisations ont déjà commencé à planifier.

43. La première priorité est la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la gouvernance. Tout le reste en dépend. Sans services publics opérationnels et si les salariés ne sont pas payés assez et régulièrement, le désarmement, la justice et tout autre projet ne seront qu'illusoire. La deuxième est la justice : si elle ne donne pas satisfaction, le pays risque de retomber rapidement dans la violence. La troisième est le relèvement des communautés, qui exige des formations et des emplois pour les jeunes, notamment les anciens combattants et ceux qui n'ont pas été scolarisés à cause de la guerre. On peut créer des emplois dans la reconstruction des infrastructures. Des projets ont déjà été lancés, mais il en faudrait plus. La quatrième est le règlement de la question foncière et la restitution des biens des exilés de retour. Si ces quatre tâches sont

menées à bien, la Commission de consolidation de la paix pourra dire qu'elle a fait son travail.

44. **M. Alba** (Banque mondiale) dit que les donateurs veulent un système transparent de formulation des budgets et de gestion financière indiquant l'emploi des fonds secteur par secteur. Ils veulent en outre une évaluation du système de passation des marchés publics, qui doit être transparent et ouvert à la concurrence. Il importe enfin de mettre en place des systèmes d'audit interne et externe.

45. Les donateurs souhaitent des indicateurs de résultats. Par exemple, ils veulent savoir si, grâce à leurs investissements, le nombre d'enfants qui fréquentent l'école ou qui parviennent au terme de l'école primaire augmente. Pour cela, il faut mettre au point des indicateurs et un système de suivi et d'évaluation. La Banque mondiale considère que le Burundi fait tout son possible dans ce domaine et encourage les éventuels donateurs à fournir un appui budgétaire.

46. **M^{me} Batumubwira** (Burundi) dit que, depuis la création de l'Inspection générale de l'État, les candidats à des postes d'inspecteur et les inspecteurs déjà en poste sont tenus de passer un examen. Cette mesure est impopulaire, mais nécessaire pour combattre la corruption et embaucher des fonctionnaires compétents. Il y a par ailleurs une nouvelle association professionnelle d'experts-comptables qui fera beaucoup pour assainir la profession.

47. **M. Gaspar Martins** (Angola) souhaite en savoir plus sur la manière dont la communauté internationale peut coopérer avec le Gouvernement et la société civile pour que cette dernière joue son rôle aussi efficacement que possible. L'Angola, en tant que pays de la région des Grands Lacs, est prêt à faire profiter le Burundi de son expérience en la matière. La Commission de consolidation de la paix a aussi besoin d'informations sur les modalités de sa collaboration avec le Gouvernement une fois des projets précis définis, pour les exécuter et commencer à faire bénéficier la population du dividende de la paix.

48. **M. Adjo-Lessing** (Organisation internationale de la francophonie) dit que l'Organisation s'est toujours intéressée activement au rétablissement de la paix au Burundi et s'est engagée à y promouvoir l'état de droit, des élections libres et transparentes, une vie politique pacifique, une culture démocratique et le respect total

des droits de l'homme. Elle est particulièrement compétente dans ces domaines, mais elle souhaite apporter sa contribution dans le cadre d'une structure globale en participant aux travaux de la Commission de consolidation de la paix.

49. Après avoir envoyé plusieurs missions d'observation au Burundi, l'Organisation a contribué à renforcer les capacités de la Cour constitutionnelle par des programmes de formation d'avocats et de magistrats. Elle a participé à la mise en œuvre de programmes d'éducation civique destinés au grand public. Elle a aussi fourni une aide dans les domaines des soins de santé et de la scolarisation.

50. **M. Lacroix** (France) demande des précisions au sujet des moyens de respecter l'équilibre entre l'éthique journalistique et le développement d'une presse démocratique. Il souhaite en outre savoir si la formation des journalistes est essentielle ou si la création d'une base économique plus solide ou le renforcement de l'indépendance économique des organes de presse sont plus urgents. Pour terminer, il demande si le public a conscience du problème lié à la présence d'armes et s'il est disposé à participer à des programmes de collecte d'armes.

51. **M^{me} Batumubwira** (Burundi) dit que la presse privée est une nouveauté au Burundi. Les médias n'ont pas d'indépendance économique. Il n'y a pas une seule station de radio autofinancée. Pour ce qui est de l'éthique journalistique, un projet de loi réglementant la profession de journaliste, qui exigerait que les journalistes respectent certaines normes déontologiques pour pouvoir être accrédités, est actuellement examiné par l'Assemblée nationale. Des stations de radio privées sont apparues spontanément au Burundi ces dernières années, ce qui signifie qu'une partie des journalistes n'ont pas de formation professionnelle ou n'ont pas connaissance du code d'éthique applicable à leur travail. En outre, les stations elles-mêmes ne respectent pas toujours les normes de la profession. Le problème de l'indépendance concerne aussi les ONG qui opèrent dans le pays. Elles ont toutes besoin d'un financement externe, ce qui compromet parfois leur indépendance. Ce problème ne peut pas être résolu du jour au lendemain. L'indépendance des stations de radio est liée à leur capacité de financement, notamment par la publicité, qui elle-même dépend du redressement de l'économie.

52. En ce qui concerne le désarmement, 80 % des armes distribuées par le Gouvernement à la population pour sa propre protection pendant la transition ont déjà été restituées volontairement. Le Ministère de la défense publie régulièrement des chiffres sur le nombre d'armes collectées, qui est en hausse. Le nombre de personnes qui se sentent en sécurité a aussi augmenté depuis la conclusion de l'accord de cessez-le-feu avec le PALIPEHUTU-Forces de libération nationale (PALIPEHUTU-FNL). L'oratrice pense que la restitution des armes va se poursuivre.

53. **M. Ahmad** (Pakistan) dit que sa délégation comprend très bien les principaux obstacles à la consolidation de la paix au Burundi. À propos du résumé du Président, elle suggère de déplacer l'appel à la communauté des donateurs vers le début, parmi les principaux problèmes mis en évidence : amélioration de la gouvernance, renforcement de la justice et du secteur de la sécurité et relèvement des communautés. Il convient en outre de mentionner la santé, l'éducation et l'énergie dans le résumé, peut-être dans la section consacrée au relèvement des communautés.

54. **M. Satti** (Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour le Burundi) dit que son bureau consultera le Gouvernement au sujet des moyens d'appuyer son action. Il est prêt à participer à toute réunion que le Gouvernement souhaiterait organiser et continuera de coopérer avec le Comité national de coordination de l'aide.

55. **M. Tarrisse da Fontoura** (Brésil) pense, comme le représentant du Pakistan, qu'il convient de mentionner l'appui budgétaire parmi les principaux problèmes signalés dans le résumé du Président.

56. **M. Alba** (Banque mondiale) dit qu'en demandant au Gouvernement d'accomplir simultanément autant de tâches majeures dans le domaine de la gouvernance, la Commission fixe des objectifs irréalistes. À l'avenir, elle pourrait consulter les autorités pour définir plus précisément les tâches et fixer des priorités plus ciblées en matière de gouvernance.

57. **M. Awad** (Égypte) dit qu'en effet il faut hiérarchiser les tâches prioritaires mentionnées dans le résumé, car ces tâches définiront le cadre des travaux futurs de la Commission. Il faut consulter des experts du Gouvernement et des institutions de Bretton Woods et des autres partenaires du développement pour définir ce qui est faisable. Il convient donc de considérer le résumé du Président comme un reflet du débat en

cours. Toutefois, les tâches mentionnées ne peuvent pas constituer un programme d'action à court terme pour le Gouvernement. L'orateur aimerait connaître l'avis de la délégation du Burundi au sujet de la faisabilité de ces tâches.

58. **M. Gaspar Martins** (Angola) dit que le résumé du Président précise bien que la présente réunion n'est que la première d'une série. Lors des réunions suivantes, la tâche de la Commission sera d'élaguer la liste des priorités. Une fois cela fait, la Banque mondiale, le Bureau intégré des Nations Unies et les autres intéressés devront travailler avec le Gouvernement pour assurer leur mise en œuvre et leur suivi. L'orateur aimerait entendre l'avis de la délégation du Burundi sur cette proposition.

59. **M^{me} Batumubwira** (Burundi) dit que les problèmes essentiels mentionnés dans le résumé sont en effet gigantesques, mais ce sont les tâches que le Gouvernement s'est lui-même fixées et pour lesquelles le peuple lui a donné sa confiance. Le Gouvernement fera donc tout son possible pour les mener à bien. Les Burundais comme la Commission attendent beaucoup de lui. L'oratrice a pris note avec satisfaction du fait que la Banque mondiale est consciente de l'ampleur des problèmes et de l'impossibilité, pour le Gouvernement, de réaliser tous ses objectifs dans l'immédiat. Elle se félicite de l'insistance des délégations sur la nécessité d'un appui budgétaire, qui est extrêmement important. Il s'agit d'une question délicate, car cet appui n'est pas toujours employé à bon escient. La délégation de l'oratrice est disposée à collaborer avec la Commission pour le contrôle de la gestion de cet appui. Le Gouvernement cherchera lui aussi à faire en sorte que l'aide parvienne à ceux auxquels elle est destinée. Il collaborera avec le Bureau intégré des Nations Unies à cet effet, notamment par l'entremise du Comité national de coordination de l'aide. Pour terminer, l'oratrice invite la Commission à se rendre au Burundi.

60. **M. Nduwimana** (Burundi) dit que la réunion a presque entièrement répondu aux attentes du Gouvernement. Les participants ont déclaré qu'ils voulaient aider le Burundi à consolider la paix et à promouvoir la réconciliation nationale. L'orateur se félicite de la création de la Commission, qui renforcera la détermination du Gouvernement de poursuivre son action pour le développement du Burundi. Le Gouvernement, prenant note des principales recommandations de la Commission, assure aux

membres qu'il fera tout son possible pour atteindre les objectifs fixés. Lorsqu'il rencontrera des difficultés, il demandera à la Commission de l'aider à obtenir l'assistance technique ou financière nécessaire de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux.

61. **Le Président** dit qu'il considère que la Commission souhaite faire savoir au Secrétaire général que le Burundi satisfait les conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix, conformément au mandat de ce dernier.

62. *Il en est ainsi décidé.*

63. **Le Président** dit qu'il considère que la Commission souhaite adopter son résumé, modifié de manière à ce que l'appui budgétaire figure parmi les problèmes essentiels mentionnés dans ledit résumé.

64. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 17 h 55.